



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 40089

Texte de la question

M. Michel Pajon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution de la subvention accordée à la fédération Trisomie 21 France. Cette fédération regroupe les associations Trisomie 21 départementales, qui accompagnent les personnes porteuses d'une trisomie 21 dès le plus jeune âge par des actions rééducatives et thérapeutiques. Ces associations favorisent l'insertion sociale de près de 3 000 personnes aujourd'hui en France. Une réduction de la subvention accordée à cette fédération se traduirait par la suppression du poste de directeur fédéral, une diminution des actions menées par la fédération et peut-être à terme par la fermeture du centre de formation fédéral. Il lui demande donc de bien vouloir maintenir à son niveau actuel la subvention attribuée à la fédération Trisomie 21 France ou de la faire bénéficier, comme cela a été le cas par le passé, de la mise à disposition d'un fonctionnaire de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40089

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10733

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)